
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014-283 DU 18 AVRIL 2014

portant nomination du Président et des membres
du Conseil d'Administration du Fonds National
de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Technologique (FNRSIT).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des
Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs
de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
Vu le décret n° 2012-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
Vu le décret n° 2012-540 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique ;
Vu le décret n° 2012-140 du 07 juin 2012 portant création, attributions, organisation et
fonctionnement du Fonds National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Technologique (FNRSIT) ;
Vu le décret n° 2005-061 du 14 février 2005 fixant les indemnités des membres des
organes d'administration des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
Sur proposition du Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche scientifique ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 31 janvier 2014,

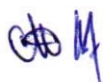
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Le Conseil d'Administration du Fonds National de la Recherche
Scientifique et de l'Innovation Technologique (FNRSIT) est composé comme suit :

Président : Monsieur **David Godonou HOUINSA**, représentant le Ministre d'Etat
Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique ;

Membres :

- Monsieur **Romain S. AKPO**, représentant le Ministre du Développement, de
l'Analyse Economique et de la Prospective ;



- Madame **Christine A. GBEDJI-VYAH**O, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur **Benoît SAKOU**, représentant le Président du Conseil Economique et Social ;
- Madame **Victorine KPOHAZOUNDE**, représentant le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Monsieur **Joseph HOUNHOUGAN**, représentant les Universités Nationales du Bénin ;
- Madame **Sylvie HOUNZANGBE ADOTE**, Directrice Nationale de la Recherche Scientifique et Technique, représentant le Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique ;
- Monsieur **Saliou AKADIRI**, représentant les Maires du Bénin ;
- Monsieur **Narcisse DJEGUI**, représentant les professionnels du coton et textile ;
- Monsieur **Serge Maurice SOGBOSSI**, représentant les professionnels des BTP et matériaux de construction ;
- Monsieur **Brice HOUSSOU**, représentant les professionnels des transports, services logistiques et communication ;
- Monsieur **François GBOTCHE**, représentant les professionnels de l'agroalimentaire ;
- Monsieur **Boukary GIBIGAYE ADAM**, représentant le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin ;
- Monsieur **Cosme AHOUANSSOU**, représentant l'Association des Professionnels des Banques et Etablissements Financiers du Bénin ;
- Monsieur **Martin HOUEGBELO**, représentant le Conseil National du Patronat du Bénin.

Article 2 : Le mandat des membres du Conseil d'Administration est de trois (3) ans renouvelable une seule fois.

Article 3 : Il est alloué aux membres du Conseil d'Administration présents conformément aux dispositions de l'article 16 du décret n° 2012-140 du 07 juin 2012 ci-dessus cité, des jetons de présence à la charge dudit Fonds.

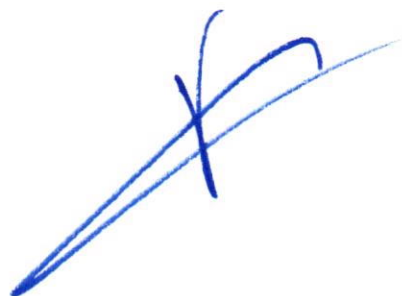
Article 11 : Le Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé de l'application du présent décret.



Article 12 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié au Journal officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 18 avril 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Ministre d'Etat, Chargé de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique,



François Adebayo ABIOLA

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 2 AUTRES MINISTRES 26 SGG 4 DGB 2 DCF 1
DGTCP 1 ANCB 2 DIRECTION MCESRS 16 ARCHIVES 2 INTERESSES 15 JORB 01.

